



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres présents à la séance	10
Nombre de membres représentés	02
Nombre de membres non représentés	01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 18 JUIN 2025

Le mercredi 18 juin 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Catherine VIEILLEFOSSE

DELIBERATION N°5

BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

PREAMBULE – Madame Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024, établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de

l'exercice budgétaire 2024 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2024 du budget principal du CCAS présente les résultats suivants :

Réalisations 2024	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 165 681,91	1 165 681,91	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	15 790,70	15 790,70
TOTAL	1 165 681,91	1 181 472,61	15 790,70

Restes à réaliser	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Résultats antérieurs reportés	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	109 640,34	109 640,34
TOTAL	0,00	109 640,34	109 640,34

Résultat global de clôture	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 165 681,91	1 165 681,91	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	125 431,04	125 431,04
TOTAL	1 165 681,91	1 291 112,95	125 431,04

L'excédent global de clôture s'élève à 125 431,04 €. Le compte administratif 2024 se décompose ainsi :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 165 681,91 €. Elles sont en recul de 58 392,51 € (-4,77 %) par rapport à 2023. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CA / CA Montants	Variation de CA / CA %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 888,00	327 753,53	335 970,00	321 570,47	368 470,00	299 493,62	81,28 %	-22 076,85	-6,87 %
012 CHARGES DE PERSONNEL	492 000,00	478 301,64	458 000,00	457 999,79	432 500,00	431 910,47	99,86 %	-26 089,32	-5,70 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	331 137,00	286 859,18	526 429,47	428 123,55	495 793,00	419 256,40	84,56 %	-8 867,15	-2,07 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	1 000,00	481,67	1 000,00	1 000,00	100,00 %	-481,67	-100,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 170 025,00	1 092 914,35	1 321 399,47	1 208 175,48	1 297 763,00	1 150 660,49	88,66 %	-57 514,99	-4,76 %
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
042 OPERATIONS D'ORDRE	71 294,21	14 473,29	15 898,94	15 898,94	15 100,00	15 021,42	99,48 %	-877,52	-5,52 %
Total des dépenses de fonctionnement	1 241 319,21	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	88,79 %	-58 392,51	-4,77 %

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les **dépenses de personnel** diminuent par rapport à 2023 (- 5,70 %). Il s'agit de la refacturation des charges de personnel payées sur le budget principal de la Ville (431 910,47 €).

Les **charges à caractère général** sont en recul par rapport à 2023 : - 22 076,85 € (- 6,87 %). Elles sont principalement constituées par :

- Les repas commandés à la société SOGERES pour le restaurant Jaurès et le portage de repas à domicile : 122 218,55 € (+1 795,92 € + 1,49%)
- les colis d'été et d'hiver distribués aux seniors joinvillais : 38 674,61 € (+ 2 293,70 €, + 6,3 %)
- les frais de fonctionnement de la MSE : 41 524,64 € (- 8 967,87 €, - 17,76 %) répartis comme suit :
 - o Frais de nettoyage pour 789,57 € (contre 9 593,13 € en 2023)
 - o Les charges locatives pour 4 845,36 € (contre 4 875,32 € en 2023)
 - o Les fluides pour 5 109,21 € (contre 4 053,39 € en 2023)
 - o Les frais d'affranchissement pour 20 849,42 € (contre 21 915,12 € en 2023)

- Frais de maintenance, assurance, cotisations, abonnements, fournitures pour 9 931,02 € (contre 10 053,55 € en 2023).

- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 €, identique à 2023
- Les intervenants seniors (ateliers divers) : 26 650,83 € (- 3 526,96 €, par rapport à 2023),
Les animations seniors (sorties, repas du nouvel an...) : 48 472,25 € (- 15 040,52 par rapport à 2023).

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** », qui regroupe les aides attribuées par le CCAS et la subvention d'équilibre versée au budget annexe des Résidences autonomie, est en recul de 8 867,15 € (419 256,40 € contre 428 123,55 €).

Nous retrouvons les réalisations suivantes :

- la subvention du budget principal du CCAS au budget annexe des Résidences autonomies : 371 483,28 € (contre 332 791,45 € en 2023 + 11,63%)
- Aides et secours accordés : 41 811,08 € (contre 88 830,29 € en 2023 - 52,93%)
- Subvention à l'association Terre Anoe : 1 840,00 € (contre 1832,00 € en 2023)
- Redevances pour logiciels de gestion : 4 122,04 € (contre 3 517,03 € en 2023)

Les **dépenses d'ordre** correspondant aux opérations d'amortissement des biens acquis par le CCAS représentent 15 021,42 €. Ces écritures sont sans impact sur l'équilibre du budget, car la même somme est inscrite au chapitre 040 en recette d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 1 165 681,91 €. Elles sont en baisse de 58 392,51 € (- 4,77 %) par rapport à 2023. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	144 921,00	116 581,24	120 150,00	117 813,81	120 150,00	126 366,98	105,17 %	8 553,17	7,26 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 039 577,29	990 314,40	1 217 148,41	1 105 801,64	1 192 713,00	1 033 963,93	86,69 %	-71 837,71	-6,50 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	492,00	0,00	458,97	0,00	5 127,00	#DIV/0!	4 668,03	1017,07 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS						224,00			
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 184 498,29	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	88,79 %	-58 615,51	-4,77 %
042 OPÉRATIONS D'ORDRE	56 820,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes de fonctionnement	1 241 319,21	1 107 387,64	1 337 298,41	1 224 074,42	1 312 863,00	1 165 681,91	88,79 %	-58 392,51	-4,77 %

Les **produits des services** progressent de 8 555,17€ (+ 7,26 %). Il s'agit des recettes perçues au titre du portage à domicile ainsi que la prestation de restauration proposée à la Résidence Jaurès (126 366,98 €).

Principale recette du CCAS, la subvention versée par le budget principal de la commune de Joinville-le-Pont s'élève à 989 274,93 € en baisse de 104 926,71 € (- 9,59 %).

Ce recul ne signifie pas un soutien moins important de la ville, il est simplement ajusté par rapport au niveau de dépense constaté.

Le CCAS a également perçu en provenance du Conseil départemental 44 689,00 € pour ses actions menées dans le cadre de la perte d'autonomie, en particulier dans les Résidences autonomie.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / CFU %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 720,24	10 978,84	109 640,34	0,00	124 740,34	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses réelles d'investissement	107 720,24	10 978,84	112 640,34	0,00	127 740,34	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	56 820,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des dépenses d'investissement	164 541,16	10 978,84	112 640,34	0,00	127 740,34	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!

En 2024, le CCAS n'a réalisé aucune dépense d'investissement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Taux de réalisation	Variation de CFU / CFU Montants	Variation de CFU / c FU %
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769,28	#DIV/0!	769,28	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00 %	0,00	#DIV/0!
040 OPÉRATIONS D'ORDRE	71 294,21	14 473,29	15 898,94	15 898,94	15 100,00	15 021,42	99,48 %	-877,52	-5,52 %
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	90 246,95	90 246,95	93 741,40	93 741,40	109 640,34	109 640,34	100,00 %	15 898,94	16,96 %
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
Total des recettes d'investissement	164 541,16	104 720,24	112 640,34	109 640,34	127 740,34	125 431,04	98,19 %	15 790,70	14,40 %

En 2024, les recettes d'investissement correspondent :

- d'une part aux opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS (15 021,42 €). Cette somme est le pendant de la réalisation faite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.
- d'autre part au versement de 769,28 € de FCTVA au titre de dépenses d'investissement de 2022.

Enfin, l'excédent d'investissement des années précédentes est comptabilisé pour 109 640,34 €

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2024 du budget principal.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Document de référence	- projet de compte administratif 2024 – budget principal du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de CCAS pour l'exercice 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2024	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2024	15 790,70
Résultat antérieurement reporté	109 640,34
Résultat de clôture 2024	125 431,04

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 - Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024 sur le budget principal du CCAS pour l'exercice 2025.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Catherine VIELLEFOSSE
Secrétaire de séance



C. Vieillefosse

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le 24 JUIN 2025
Fait à Joinville-le-Pont le 24 JUIN 2025
Je soussigné, au contrôle de légalité le : 24 JUIN 2025



